

Motion de la commission des travaux: «Décoration du mur aveugle de l'école Hugo-de-Senger».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que selon la proposition N° 42 du Conseil administratif un ouvrage, comprenant un ascenseur extérieur et un escalier métallique, va être installé devant le mur aveugle de l'école Hugo-de-Senger au droit de la rue Rodo;
- que cette construction va nécessiter la mise en place d'échafaudages;
- que ce mur aveugle mériterait un meilleur traitement esthétique,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter rapidement un projet de décoration dudit mur par l'entremise du Fonds d'art contemporain, de façon que sa réalisation puisse s'effectuer dans le cadre même des travaux décrits dans la proposition N° 42.